



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E65109

VALABLE JUSQU'AU 20/09/2026

ÉDITÉ LE

04/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/07/2021
333 333

Raison sociale : CCL CONSTRUCTION

9 ZA DE LA PICASSIERE
35500 SAINT M'HERVE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 343095741

Siret : 343 095 741 00033

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés : 0016205-1

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C21906E12470001/001 650262/3

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C21906E12470001/001 650262/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 02 99 76 70 10

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.ccl-construction.fr>

E-mail : ccl@ccl-construction.fr

Responsabilité légale :

DG FI (332 524 206) / DUBOST ERIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 67

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	16/09/2022
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	16/09/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	16/09/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	16/09/2022
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	16/09/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	16/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.